



PREFECTURE

Direction
des Services du Cabinet

Bureau de la
représentation de l'État et
de la communication
interministérielle

Rodez, le 21 novembre 2018

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Versement du solde des aides - Campagne PAC 2018

Le paiement du solde des aides découplées (paiement de base, paiement redistributif, paiement vert et paiement en faveur des jeunes agriculteurs) **et de la plupart des aides couplées animales** (aides aux bovins allaitants et laitiers, aide ovine et aide caprine) **ainsi que l'Indemnité Compensatoire de Handicaps Naturels (ICHN), devrait intervenir à partir de mi-décembre pour les agriculteurs dont les dossiers auront été finalisés.**

Depuis mi-octobre, pour les dossiers dont l'instruction était achevée, un acompte à hauteur de 70 % a été versé sur ces mêmes aides à l'exception de l'ICHN pour laquelle l'acompte est de 78 %.

*Contacts presse : Bureau de la représentation de l'État et de la communication interministérielle
Tél : 05.65.75.71.36 ou 71.30*

